

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pont des Rapides (Preissac)

Restriction de charges sur le pont des Rapides situé à l'intersection de l'avenue du Lac (route 395 Sud) et de la rue des Rapides

Preissac, le 15 octobre 2026. – La municipalité de Preissac informe la population de la décision du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec en ce qui concerne la charge permise sur le pont des Rapides.

La charge permise sur le pont des Rapides sera de 5 tonnes maximum à partir du lundi 19 octobre 2026. Les différentes entreprises sur le territoire de la municipalité ont été informées de la situation. Nous sommes présentement à mettre en place des mesures alternatives pour respecter cette nouvelle contrainte (dénégement, collecte des matières résiduelles, transport scolaire, etc.).

Le MTMD nous informe que des travaux seront faits cet hiver pour être en mesure de permettre une charge de 15 tonnes. Les travaux devraient être terminés le 31 mars 2027.

La municipalité est consciente des répercussions et tient à vous assurer de sa collaboration.

La municipalité de Preissac sur les médias sociaux :

Facebook

Site Internet www.preissac.com

-30-

Pour information : Municipalité de Preissac
Manon Viens, mairesse
mairie@preissac.com
Tél : 819 732-4938